

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 Septembre 2023

Date de la convocation : 13 septembre 2023

### PRESENTS :

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Katia BAILLY (19h16 : présente à partir du point 1.3), Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET (19h16 : à partir du point 1.3), Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Didier BRAULT, M. Lionel DUPLAIX (19h18 : à partir du point 1.4),

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, M. Jean-Marie THEFFO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Béatrice DE RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE (jusqu'au point 1.2 inclus),

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Linda RAULT, Mme Katia BAILLY (jusqu'au point 1.2), M. Lionel DUPLAIX (jusqu'au point 1.3),

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

=====

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1. FINANCES ET MARCHES PUBLICS

#### 1.1 Répartition du prélèvement FPIC 2023

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE* la répartition de la contribution au FPIC 2023, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante :

<b>Prélèvement total 2023</b>	<b>464 689 €</b>
<b>Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)</b>	<b>232 345 €</b>
<b>Dont part prise en charge par les communes membres (50%)</b>	<b>232 344 €</b>
<b>Répartition entre les communes membres</b>	<b>232 344 €</b>
<b>ARDON</b>	<b>23 188 €</b>
<b>JOUY LE POTIER</b>	<b>17 937 €</b>

LA FERTE SAINT AUBIN	121 051 €
LIGNY LE RIBAUT	15 753 €
MARCILLY EN VILLETTE	27 068 €
MENESTREAU EN VILLETTE	18 797 €
SENNELY	8 550 €

### 1.2 Attribution d'un Fonds de concours 2023 à la commune de Sennely – AEP phase 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2, à hauteur de 15 000 € soit 4,98 %.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne est autorisé à signer la convention.

### 1.3 Marché de services d'assurances pour la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité RETIENT les offres de la SMACL pour l'ensemble des lots :

LOT	TITULAIRES	Solution retenue	Taux de rémunération	Formule de base Prime H.T annuelle
1	SMACL	Solution de base	1,12 € / m2	5 513,76 €
2	SMACL	Solution de base + PSE 1	0,29 % masse salariale	3 355,30 € 500,00 €
3	SMACL	Solution de base + PSE 1	Forfait par véhicule en fonction de leur date d'acquisition	2 002,19 € 200,00 €
4	SMACL	Solution de base	Forfait	582,50 €
5	SMACL	Solution de base	Forfait	180,00 €

### 1.4 Marché pour la réalisation des schémas directeurs Eau potable, assainissement et eaux pluviales et le transfert de compétences

Considérant, après analyse, que pour le lot n°1 l'offre remise par la société **IRH Ingénieur Conseil** dont le siège est situé 803 Boulevard Duhamel Du Monceau à Olivet, représentée par Monsieur Schaeffer Jean-François en qualité de responsable du pôle Ile de France Centre Normandie, est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : **195 494,00 Euros**.

Pour le lot N°2 l'offre remise par la société **IRH Ingénieur Conseil** dont le siège est situé 803 Boulevard Duhamel Du Monceau à Olivet, représentée par Monsieur Schaeffer Jean-François en qualité de responsable du pôle Ile de France Centre Normandie, est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : **381 100,72 Euros**.

Pour le lot n°3 l'offre remise par la société **KPMG ADVISORY** dont le siège est situé Tour Eqho 2 avenue Gambetta à Paris la Défense, représentée par Monsieur François Moulere en qualité d'associé, est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : **69 825,00 Euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et tous les actes s'y rapportant.

### **1.5 Marché relatif au traitement et au tri des déchets ménagers et assimilés issus des 3 communes**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déclarer sans suite pour motif d'intérêt général l'ensemble de la procédure relative au traitement et au tri des déchets ménagers et assimilés issus des 3 communes en raison de l'intégration des trois communes (Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault) au SMICTOM de Sologne au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **1.6 Marché relatif à la collecte au transport des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchetteries bas de quai - Déclaration sans suite**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déclarer sans suite pour motif d'intérêt général l'ensemble de la procédure relative au traitement et au tri des déchets ménagers et assimilés issus des 3 communes en raison de l'intégration des trois communes (Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault) au SMICTOM de Sologne au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **2. SERVICES A LA POPULATION**

### **2.1 Convention de partenariat 2023 avec le Département relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **DÉCIDE DE CONCLURE** la convention de partenariat 2023 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA.

Pour l'année 2023, le conventionnement est calculé sur la base de 27 mesures, soit 324 mois-mesures, soit 10 800 € de subvention du Conseil départemental (27 mesures x 400 €).  
Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

### **2.2 Convention 2023 relative à l'aide au logement temporaire 2 pour la gestion d'aires des gens du voyage ALT2**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **DÉCIDE DE CONCLURE** avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2023.

**L'aide pour 2023, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 27 972,20 €. Ce montant est calculé comme suit :**

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit **15 424,50 €**,
- Un montant variable provisionnel fixé au regard du taux prévisionnel d'occupation mensuel, estimé à **12 547,70 €**.

L'aide est versée mensuellement, par douzième du montant total provisionnel, à terme échu, par la Caisse d'Allocations Familiales, soit un montant mensuel de **2 331,02 €**.

### **2.3 Mise à jour du Règlement du Terrain d'Accueil des Gens du Voyage**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **DÉCIDE** de modifier l'article 2.1 du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage en ajoutant une possibilité de prorogation supplémentaire du délai de stationnement :

*- l'exercice d'une activité professionnelle à proximité (sur production d'un contrat de travail par l'employeur)*

Cette modification apportée au règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2023**.

### 3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

#### 3.1 Convention de servitude avec ENEDIS pour l'enfouissement de ligne HTA Chemin de Mérignan

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* AUTORISE ENEDIS à réaliser des travaux de voirie chemin de Mérignan en empruntant la parcelle privée section BN n°113 et **APPROUVE** la mise en place de la convention entre Enedis et la Communauté de Commune des Portes de Sologne pour l'enfouissement de ligne HTA Chemin de Mérignan à La Ferté Saint Aubin.

#### 3.2 Convention de servitude avec GRDF pour le passage de canalisations

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **APPROUVE** la mise en place de la convention entre GRDF et la Communauté de Commune des Portes de Sologne pour le prolongement de la canalisation de gaz, Chemin de Mérignan à La Ferté Saint Aubin.  
GRDF interviendra sur la parcelle privée section BN n°113 appartenant à la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

#### 3.3 Subvention exceptionnelle au GERFA pour l'organisation d'une manifestation avec les entreprises de la Communauté de communes

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 22 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Gilles Billiot) et 3 ABSENTIONS (Mme Nicole Berrué, M. Lionel Duplaix, M. Christophe Bonnet),* VERSE une subvention de 2 000€ à l'association « GERFA » pour participer au financement de l'organisation de la manifestation le 8 septembre prochain (match d'ouverture de la coupe du Monde de rugby) au château de La Ferté-Saint-Aubin.

#### 3.4 Participation financière de la CCPS au Cocorico Electro 2023

Dans le cadre de son plan de communication 2023, les membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme des Portes de Sologne ont souhaité développer des actions dites « hors les murs » pour pouvoir promouvoir le territoire et ses prestataires lors de grands événements.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. Gilles Billiot, Mme Nicole Berrué)* VERSE une subvention de 1 800 € HT à l'Association l'Atelier dans le cadre du Plan de communication de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

### 4. ENVIRONNEMENT

#### 4.1 Modification du règlement d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* MODIFIE le règlement du dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau en indiquant que lorsque le prix de l'équipement est inférieur à 100 € TTC, l'aide ne pourra être supérieure à 50 % du prix TTC.

Une aide de **50 Euros maximum** sera octroyée pour tout équipement supérieur à 100 € TTC.

#### 4.2 Modification des statuts du SEBB

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron qui porte sur le changement d'adresse de son siège social fixé à : 22b avenue de la Sablière – 41250 BRACIEUX.

#### 4.3 Exonération de versement de la TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité* **EXONÈRE** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, justifiée par le fait que lesdites sociétés ont passé un contrat privé avec des prestataires pour assurer l'enlèvement quotidien des ordures ménagères.

## 5. EQUIPEMENT SPORTIF - CUBE

### 5.1 Convention d'accueil des établissements scolaires hors CCPS au CUBE pour l'apprentissage de la natation

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE* les termes de la convention d'accueil des établissements scolaires hors CCPS au CUBE pour l'apprentissage de la natation, qui fixe le tarif horaire à 110,00 €/heure.

## 6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 6.1 Saisine de l'EPFLi pour le compte de la ville de Marcilly en Villette - parcelle BE048

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité EMET* un avis favorable sur le projet de la commune de Marcilly en Villette afin qu'elle sollicite l'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France pour acquérir et porter le bien cadastré BE048, situé Chemin de la Fontaine à Marcilly en Villette, pour réaliser un aménagement paysager.

## Question écrite

### Question de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« En Commission Urbanisme à la Ferté Saint Aubin du 6 septembre 2023, il nous a été présenté des éléments du futur PLUi.

Nous souhaiterions que vous nous indiquiez quelle réflexion est menée pour définir des emplacements réservés permettant notre territoire d'enrichir les chemins de randonnées avec des boucles reliant nos différentes communes comme par exemple un emplacement le long du Cosson permettant de relier la Ferté au chemin communal de l'ancien golf de Sologne et à celui qui permet de rejoindre ARDON ? »

Réponse à sa question dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20h40.

La Ferté Saint-Aubin, le 20 Septembre 2023  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

